

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 12 janvier 2019
Date d'affichage : 12 janvier 2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JOUARRE
SÉANCE DU 18 JANVIER 2019

Président : Monsieur Fabien VALLÉE

Etaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHE – Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLÉE
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Amandine FARGET
Isabelle LECLERCQ a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absents : Carole GUILLOT

Secrétaire de séance : Katiana REBEL

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et des pouvoirs attribués. La présence des conseillers est ainsi constatée.

F. VALLÉE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le procès-verbal du 19 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité

2019-001 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire propose de fixer les taux de contributions directes pour l'année 2019, comme suit :

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIÈRE BÂTI	TAXE FONCIÈRE NON BÂTI
TAUX 2017	17,43%	19,89%	45,04%
TAUX 2018	15,00%	19,89%	45,04%
TAUX 2019	13,00%	19,89%	45,04%

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

ADOpte les taux d'imposition 2019 tels qu'affiché au tableau ci-dessus

Pour : 17

Abstention : 5 (Katiana REBEL - Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER)

Contre : 1 (Amandine FARGET)

2019-002 : ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC "ID77"

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif au groupement d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public "ID77" adoptée par son assemblée du 3 décembre 2018

Le Département de Seine-et-Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale un Groupement d'Intérêt Public (GIP) de coordination régi par les dispositions des articles 98 et 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit "ID77"

Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de sa convention constitutive.

Monsieur le Maire propose :

- **D'adhérer** au Groupement d'Intérêt Public "ID77"
- **D'approuver** la convention constitutive, sous réserve de son approbation par le Préfet du Département
- **D'autoriser** son exécutif à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le groupement d'intérêt public
- **De désigner** un représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP "ID77"

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

ADHÈRE au Groupement d'Intérêt Public "ID77"

APPROUVE la convention constitutive sous réserve de son approbation par le Préfet du Département

AUTORISE son exécutif à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'Intérêt Public

DÉSIGNE Fabien VALLÉE comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP "ID77"

2019-003 : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2019

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet, de catégorie B appartenant à la filière administrative,

Le Maire propose la création de 1 poste, à compter du 1^{er} février 2019 :

- Rédacteur territorial à temps complet, filière administrative de catégorie B
Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 2

Se réserve la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 4, 5 et 6 de la loi n°84-53 susvisée,

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Suppression de postes

Considérant les dernières modifications de postes en date du 29 juin 2018, suite à des avancements de grade et intégration directe pour l'année 2018, délibérations 2018-048 et 2018-133 du 07 septembre 2018,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité technique en date du 11 septembre 2018,

Le Maire propose la suppression des poste suivants :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de Gardien brigadier de police municipal à temps complet
- 3 postes de contrats aidés (Contrat d'Accompagnement dans l'emploi et d'Avenir)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ADOpte la création du poste au tableau des effectifs, de la manière suivante, à compter du 1^{er} février 2019 :

- Un poste de Rédacteur territorial à temps complet, filière administrative de catégorie B
Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 2

INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, seront prévus au budget.

VALIDE la suppression des emplois suivants :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de Gardien brigadier de police municipal à temps complet
- 3 postes de contrats aidés (Contrat d'Accompagnement dans l'emploi et d'Avenir)

D'ADOPTER le tableau des emplois mis à jour de la manière suivante au 1^{er} janvier 2019 :

Filière	Grade	Temps hebdo	Poste ouvert	Pourvu	Vacant
ADMINISTRATIVE	Attaché	TC	1	1	0
	Rédacteur	TC	1	1	0
	Adjoint adm. Principal 1ère classe	TC	3	3	0
	Adjoint adm. Principal 2ème classe	TC	4	4	0
	Adjoint administratif	TC	1	1	0
POLICE MUNICIPALE	Brigadier-Chef principal de PM	TC	2	2	0
	Gardien - Brigadier	TC	1	0	1
SANITAIRE & SOCIALE	ATSEM principal 1ère classe	TC	2	2	0
	ATSEM principal 2ème classe	TC	1	0	1
ANIMATION	Adjoint d'anim. Principal 2ème classe	TC	1	1	0
	Adjoint d'animation	TC	7	7	0
SPORTIVE	Educateur des APS	TC	1	1	0
TECHNIQUE	Technicien	TC	1	0	1
	Adjoint techn. Principal 1ère classe	TC	5	3	2
	Adjoint techn. Principal 2ème classe	TC	10	10	0
	Adjoint technique	TC	9	8	1
	Adjoint technique	TNC	3	1	2
COMMUNICATION	Contrat apprentissage alternance	TC	1	0	1
CONTRATS DROIT PRIVÉ	Contrats Aidés (CUI / CAE / CA)		2	1	1
Total			56	46	10

Pour : 14

Abstention : 8 (Carine DENOGENT – Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN - Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX - Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

Contre : 1 (Katiana REBEL)

DECISIONS :

N°2018/51 : Contrat d'entretien annuel du cimetière avec la société LC PAYSAGE, 99 bis, avenue du Général Leclerc 77730 SAACY-SUR-MARNE.

N°2018/52 : Mission de contrôle technique de l'ascenseur de l'équipement sportif "Jehan de Brie" avec BUREAU VERITAS EXPLOITATION, Immeuble Le Patio, 38, avenue Ligenfeld 77200 TORCY

N°2018/53 : Renouvellement du contrat de location avec Mme Sylvette PROUX domiciliée 5, rue Cécile Dumez – ZI La Croix de Mission 77640 JOUARRE

N°2018/54 : Renouvellement du contrat de location avec M. Georges BOUTEL domicilié Place des Usages – Courcelles sous Jouarre 77640 JOUARRE

INFORMATION :

QUESTIONS DIVERSES :

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

RAS

La séance est levée à 20h28

Fabien VALLÉE
Maire de JOUARRE

